

ATELIERS FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

Cahier des charges

1. QU'EST-CE QUE LA CITÉ ÉDUCATIVE ?

« La Cité éducative organise l'alliance républicaine de tous les adultes prêts à contribuer ensemble à l'éducation des enfants et des jeunes, à tous les âges et durant tous les temps de vie, en lien avec les familles. Elle mobilise l'école du socle (écoles-collège), pôle éducatif structurant du quartier, mais aussi en amont les lieux d'accueil petite enfance, et en aval, l'orientation, l'accès à l'enseignement supérieur, ou autour les autres lieux éducatifs du quartier ou de la ville (médiathèque, centre social, conservatoire, club de sport, club de prévention...), et les actions de soutien à l'exercice de la parentalité, pour créer le continuum nécessaire à la réussite de chaque enfant. »

La circulaire du 13 février 2019 pose le cadre général de mise en œuvre de la Cité éducative, projet éducatif de la politique de la ville.

LES OBJECTIFS NATIONAUX DES CITÉS ÉDUCATIVES

La Cité éducative n'est pas un dispositif de plus mais elle constitue une opportunité de coordonner l'action éducative à l'échelle locale, dans les quartiers prioritaires, au plus près des enfants, des jeunes et des parents. Elle est structurée autour de trois grands objectifs définis au niveau national :

- **Conforter le rôle de l'école**, en veillant à la complémentarité des actions portées par les partenaires de la communauté éducative, dans une logique de coéducation ;
- **Promouvoir la continuité éducative**, par l'articulation autour de l'école de tous les temps de vie de l'enfant et du jeune (temps scolaire, périscolaire, et extra-scolaire) en lien avec les parents et les partenaires socio-éducatifs du territoire ;
- **Ouvrir le champ des possibles**, en accompagnant l'émancipation des enfants et des jeunes par la découverte de leur environnement et l'élargissement de leur horizon socio-culturel.

2. LA CITÉ ÉDUCATIVE DE ROUBAIX

À Roubaix, la Cité éducative regroupe deux secteurs :

- **Le secteur Nord**, couvrant les quartiers Ouest, Nord et une partie du centre-ville ;
- **Le secteur Sud**, couvrant les quartiers Sud, Est et une partie du centre-ville.

En cohérence avec les grands objectifs nationaux, **trois axes stratégiques** ont été collectivement définis par les acteurs éducatifs du territoire :

- **La coopération entre acteurs du territoire** : La Cité éducative roubaisienne s'inscrit dans le cadre d'une coopération renforcée (connaissance, reconnaissance, action concertée) entre tous les acteurs du territoire, au premier rang desquels les parents et les enfants/les jeunes.

- **La lutte contre les déterminismes** : La Cité éducative doit permettre à chaque enfant/jeune de trouver sa place dans la Cité, quelle que soit la nature de ses difficultés et de ses besoins. La lutte contre les stéréotypes, la lutte contre les phénomènes d'autocensure, l'accompagnement des enfants/des jeunes à la résolution de leurs problématiques ou des parents dans leurs fonctions parentales, constituent autant de leviers qui doivent permettre de lutter contre les déterminismes sociaux.
- **Le développement de l'ambition des enfants et des jeunes** : Il s'agit de mobiliser toutes les énergies du territoire dans une logique de continuité et de complémentarité de l'action éducative (scolaire, périscolaire et extrascolaire) afin de contribuer à l'ouverture de l'horizon socio-culturel des enfants/jeunes des quartiers prioritaires et de lutter contre toutes les formes de décrochages.

3. LE CAHIER CES CHARGES

3.1 LE CONTEXTE

La **programmation d'actions** de la Cité éducative de Roubaix **2024-2026** inclut une action intitulée « **SAS parentalité pour les familles primo-arrivantes et allophones** ». Cette action est portée par l'Association pour le Développement de l'Education Permanente (ADEP) depuis décembre 2023 (via un marché public). Le déploiement de l'action a permis de travailler conjointement avec les représentants de l'Education nationale (directeurs d'écoles, enseignants 1er degré et 2nd degré, le CASNAV, les Institutions telles que le Département, les services thématiques de la Ville etc). Ce projet s'inscrit notamment dans le cadre de **l'axe stratégique numéro 2 « la lutte contre les déterminismes »**. Elle a ainsi pour objectif initial de lever les obstacles à la réussite éducative de l'enfant, du jeune ou de ses parents en bénéficiant d'une offre éducative adaptée aux problématiques rencontrées.

En 2023, dans le cadre de la construction de cette action, est apparue la nécessité de **renforcer l'apprentissage du français en direction des enfants nouvellement arrivés en France** en développant une offre péri-éducative dédiée. Pour ce faire, la Cité éducative a déployé **des ateliers Français Langue Etrangère (FLE)** en direction des **enfants du CP au CM2** en complément de l'accompagnement du **CASNAV** (Centre Académique pour la Scolarisation des Enfants Allophones) et de l'enseignement en Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (**UPE2A**).

Les ateliers FLE ont donc été déployés à partir de janvier 2024 par l'ADEP qui a répondu aux deux appels à projet écrits par la Cité éducative : 1. cahier des charges rédigé pour la période de janvier à juin 2024 ; 2. Cahier des charges rédigé pour la période de septembre 2024 à juin 2025.

1. **Janvier à juin 2024** – les sites concernés ont été : Le centre social le Nautilus, le centre social de l'Hommelet, l'école Elsa Triolet, le collège Jean-Baptiste Lebas, l'ADEP. Ces ateliers se déroulaient les mercredis 1x toutes les 2 semaines.
Ces sites ont été pensés en fonction du besoin, en lien avec les coordonnatrices REP+ et les enseignants UPE2A. Les professionnels, avec l'appui des directeurs des écoles, ont identifié les enfants ayant le plus de difficultés dans l'apprentissage de la langue française, et les lieux d'accueil ont été imaginés pour être au plus proches des familles.
2. **Septembre 2024 à juin 2025** : les mêmes sites ont été repris mais nous avons dû ajuster l'organisation des ateliers à partir de décembre, faute de participants. Ils se sont alors déployés toutes les semaines à l'intérieur des écoles (à l'exception du secteur ouest) à partir de 16h30 (Ecole Lavoisier, Ecole Léo Lagrange, Ecole Elsa Triolet, Ecole Buffon, CS Le Nautilus).
Les 10 ateliers FLE par secteur ont finalement permis de favoriser l'apprentissage du français chez les enfants du CP au CM2. Les 2 ateliers parents-enfants ont encouragé le **développement de l'éducation à la citoyenneté et l'ouverture culturelle** (via la visite de l'Hôtel de Ville, ou de la Médiathèque).

3.2 OBJET

Suite à ces deux années d'expérimentation, la Troïka a arbitré lors du comité de pilotage de la Cité éducative organisé le 9 juillet 2025, la **reconduction** de l'action « ateliers FLE » mais sur un autre format. Cette **réorientation** a pour objectif de mieux répondre aux besoins repérés. **Deux volets** ont alors été définis :

1. Un premier volet **à destination des jeunes allophones âgés de 16 à 25 ans et scolarisés dans un des lycées professionnels de la Cité éducative**, afin de leur permettre de renforcer leurs compétences linguistiques dans une perspective d'insertion professionnelle.
2. Un second volet concerne des **ateliers à destination des parents accompagnés au sein du SAS familles primo-arrivantes et allophones**, afin de renforcer leur intégration et leur autonomie via des ateliers parents-enfants notamment.

Le présent cahier des charges précise le **volet 1**, consacré aux **ateliers de FLE destinés aux jeunes allophones de 16 à 25 ans** rencontrant des **difficultés linguistiques**, véritable **obstacle pour leur insertion professionnelle**.

3.3 DESCRIPTION DE L'ACTION

Le **volet 1** cible spécifiquement les **jeunes allophones âgés de 16 à 25 ans** rencontrant des difficultés en français et freinant ainsi leur insertion sociale et professionnelle. Ces jeunes ont été évalués par le CASNAV et sont donc scolarisés dans un des **lycées professionnels** de la Cité éducative de Roubaix. Le but de cette action est de **renforcer leur intégration** en **consolidant** leur **maîtrise de la langue française**, à travers **des ateliers adaptés à leurs besoins**. La Cité éducative a pour ambition de soutenir ces jeunes volontaires et ainsi faciliter leurs **démarches d'insertion** (recherche de stage, alternance...).

➤ Le public ciblé

Les **jeunes allophones âgés de 16 à 25 ans** suivis et orientés par un référent FLE de chaque établissement scolaire roubaisien.

Les sites identifiés et dans lesquels se dérouleront les ateliers :

1. **Lycée Turgot** : FLE - Alphabétisation
2. **Louis Loucheur** : FLE Bac Pro – CAP
3. **Lycée Baudelaire** : FLE Bac général et technologique

Les lycées concernés :

1. Lycée Van der Meersch
2. Lycée J. Rostand
3. Lycée L. Loucheur
4. Lycée Turgot
5. Lycée Jean Moulin
6. Lycée Lavoisier
7. Lycée C. Baudelaire

Un groupe de 8 à 10 jeunes maximum sera défini par site.

Ces trois groupes auront donc des besoins très différents et il sera demandé au prestataire d'adapter la pédagogie et le contenu des ateliers sur chaque groupe.

➤ Objectifs des ateliers

Les échanges avec les partenaires institutionnels ont mis en évidence que de nombreux jeunes allophones des lycées rencontrent des difficultés importantes en français, malgré les heures de Français Langue Etrangère déjà prévues dans leur parcours d'accompagnement. Ces difficultés constituent un frein majeur à leur réussite scolaire, à leur intégration sociale et à leur insertion professionnelle. Les **ateliers FLE proposés dans le cadre de la Cité éducative** visent à répondre à ces besoins spécifiques à travers les objectifs suivants :

- **Renforcer les compétences linguistiques** des jeunes constitue un objectif prioritaire, afin de leur permettre de **mieux maîtriser le français, à l'oral comme à l'écrit**, dans des **situations professionnelles concrètes** du quotidien. Cet objectif inclut également la consolidation des **fondamentaux de la langue française**, indispensables à une communication efficace et adaptée en milieu professionnel.
- **Favoriser leur autonomie et leur confiance**, à travers des ateliers participatifs permettant aux jeunes de s'exprimer, de travailler en groupe, et de gagner en assurance dans la prise de parole. Ces ateliers contribueront également au développement de leurs « **soft skills** » (prise d'initiative, communication, adaptabilité, esprit d'équipe...), essentiels pour leur insertion dans le monde professionnel. Le but étant que chaque jeune puisse s'exprimer avec assurance.

Le parcours d'insertion des jeunes et la transmission d'outils nécessaires pour mieux comprendre les codes du monde professionnel et les démarches administratives (rendez-vous, CV, lettres de motivation, entretiens, etc.) est une mission déjà largement prise en charge par les lycées. C'est pourquoi le **présent cahier des charges se concentre en priorité sur le renforcement des compétences linguistiques**, levier essentiel pour favoriser leur autonomie et leur intégration dans le monde du travail. Ce travail s'inscrira dans une **démarche de coordination étroite** avec les professionnels de terrain, notamment les équipes éducatives des lycées, afin **d'adapter les contenus aux besoins réels des jeunes**. L'articulation avec les actions déjà menées en établissement permettra de garantir la complémentarité et la cohérence des interventions.

➤ Contenus et méthodologie

- Les ateliers FLE s'appuieront sur un **travail approfondi des savoirs fondamentaux de la langue française**, en lien direct avec les besoins concrets des jeunes dans leur quotidien et leur futur environnement professionnel. Il s'agira notamment de renforcer les **compétences de base en compréhension et expression écrites et orales**, en travaillant la grammaire, le vocabulaire, la

syntaxe, l'orthographe et la conjugaison de manière contextualisée et en s'appuyant sur des **supports variés**.

- **Des temps collectifs et thématiques permettront également de travailler les compétences transversales** attendues en entreprise (soft skills) : communication orale, travail en équipe, ponctualité, autonomie, gestion du stress, adaptabilité, etc.
- **Des ressources variées seront mobilisées ou créées par la structure.**
- **Les méthodes pédagogiques seront actives, participatives et adaptées au public jeune**, en favorisant l'apprentissage par la pratique, la valorisation des acquis informels et le renforcement de la confiance en soi.

La Ville de Roubaix souhaite confier l'organisation de ces ateliers à une **structure experte dans l'accompagnement linguistique**, en cohérence avec les objectifs de la Cité éducative et du travail initié en direction du public primo-arrivant et allophone depuis 2023. **Le calendrier sera défini par le prestataire en cohérence avec les cycles définis ci-dessous et en prenant en compte les contraintes calendaires des jeunes.**

Les étapes suivantes devront être respectées :

- **Planification** des séances par le prestataire : **Une séance par semaine d'une durée de 2 heures**. L'action démarrera **à partir du 5 janvier 2026**. Une **réunion de coordination sera organisée en amont** afin d'affiner les modalités d'intervention. Le **calendrier restera ajustable**, en fonction des contraintes des établissements, des publics ciblés et de l'organisation pédagogique.
- **Conception du programme d'ateliers** par le prestataire **et constitution du vivier des intervenants** (en lien avec la chargée de mission de la Cité éducative).
- **Ciblage** des jeunes apprenants assuré par les référents FLE au sein des établissements. En amont, un **travail d'information et de sensibilisation** aura été mené auprès des lycées afin de présenter l'initiative portée par la Cité éducative et de poser les bases d'une dynamique collaborative avec les équipes éducatives. Cette coordination préalable permettra d'identifier au mieux les profils concernés et d'assurer une cohérence entre les actions menées au sein des établissements et les ateliers proposés.

Les 3 groupes seront constitués de **8 à 10 jeunes allophones maximum**.

- **Un temps d'information** en direction des jeunes sera organisé (adhésion préalable).
- **Mise en place des sites d'intervention** : cette organisation en lien avec les référents FLE des établissements cités ci-dessus. L'organisation sera **définie lors de la phase de co-construction de l'action**, en concertation étroite avec le prestataire retenu et les équipes éducatives.
- **Transmission du rétroplanning** des ateliers au comité de pilotage de la Cité éducative : le prestataire est chargé de définir **le contenu pédagogique des ateliers**, estimée à environ 2 heures par semaine. Les intervenants doivent travailler en **étroite collaboration** avec les partenaires (associations, Éducation nationale, institutions...) afin de proposer des séances concrètes, adaptées aux besoins identifiés sur le terrain. Ces **ateliers** seront organisés au sein des lycées désignés ci-dessus, pour **être au plus proche des jeunes**.
- **Encadrement** et **animation** des séances FLE par un intervenant professionnel.

Les réunions de coordination seront à l'initiative du prestataire, avec le soutien de la chargée de mission Cité éducative.

➤ **Rétroplanning envisagé :**

CYCLE 1 – à partir du 5 janvier 2026 au 13 février 2026 : 6 semaines

Objectif : consolider les savoirs fondamentaux.

Attention : il est nécessaire d'être flexible car les jeunes ont des stages en entreprise : **le calendrier sera construit avec les référents FLE.**

1 atelier par semaine sur une durée de 2 heures.

➔ **Un bilan individuel mi-parcours** sera établi avec les jeunes.

CYCLE 2 – du 2 mars 2026 au 12 avril 2026 : 6 semaines

Objectif : construire des ateliers collectifs pour travailler les « softs skills ».

1 atelier par semaine sur une durée de 2 heures.

➔ **Un bilan individuel final** sera établi avec les jeunes.

➤ **Phase de suivi, de réajustement et de bilan**

- **Un bilan intermédiaire** (février 2026) **et un bilan final** (juin 2026) sont également prévus : la chargée de mission Cité éducative assure le suivi opérationnel dès le démarrage de l'action et restera en appui en cas de difficultés. Elle transmettra tous les éléments nécessaires aux membres référents de la Troïka.
- Un **comité de pilotage** sera organisé à la fin de l'action (estimé en juin 2026) : un dossier complet comportant les données qualitatives et quantitatives sera constitué et transmis en amont de la réunion.

Le porteur de projet de réalisera ces bilans et les transmettra en amont à la cheffe de projet de la Cité éducative.

- **Les ressources** créées pour l'action seront transmises à la chargée de mission de la Cité éducative et validées par les membres de la Troïka.

Des **indicateurs** clairs devront être formalisés et présentés au moins deux fois par an (bilan intermédiaire et bilan final). Ces indicateurs permettront de mesurer **l'efficacité et l'impact des ateliers**. Parmi eux, on retrouvera notamment :

- **Nombre total des jeunes** suivis et caractéristiques socio-démographiques (âge, quartier de résidence, niveau de français, sexe, etc.) pour mieux comprendre le profil des participants.
- **Impact sur l'apprentissage du français**, évalué à travers des outils adaptés (tests, observations) afin de mesurer la progression linguistique des jeunes (outils individuels avant/ après).
- **Impact sur les compétences sociales des jeunes**, telles que la confiance en soi, la capacité à communiquer dans un contexte professionnel, et leur participation active à la vie de leur quartier.
- **Évaluation précise de la progression des acquis**, avec des critères adaptés au contexte spécifique des ateliers FLE proposés aux jeunes permettant d'ajuster les contenus et méthodes pédagogiques.

- **Recensement des réunions de coordination** avec les partenaires (associations, Éducation nationale, institutions, etc.) et recensement des arbitrages afin d'assurer la cohérence et la continuité des actions.
- **Appréciation qualitative des bénéficiaires**, recueillie via des questionnaires ou entretiens, pour comprendre leur satisfaction, leurs besoins exprimés et leur perception des bénéfices des ateliers.

Cette liste est indicative et pourra être complétée selon les besoins spécifiques du projet.

3.4. CALENDRIER

Diffusion du cahier des charges : 18 septembre 2025

Date butoir de réponse : 24 octobre 2025

Rendu de décision : semaine du 3 novembre 2025

3.5. À QUI S'ADRESSE CE CAHIER DES CHARGES ?

Ce cahier des charges s'adresse à une **structure experte dans l'accompagnement linguistique**.

3.6. LE FINANCEMENT ET LES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Le projet doit permettre :

- De financer **un ensemble de tâches afférentes au travail de coordination, de mise en œuvre des ateliers et d'évaluation des ateliers** ;
- De financer la **conception de l'offre des ateliers éducatifs** et des **outils pédagogiques** ;
- De financer la **mise en œuvre des ateliers** et la **mobilisation des intervenants** ;
- De financer les **outils de communication** en direction des jeunes ciblés.

Une **enveloppe financière de 10 000 euros** est prévue pour ce projet qui se déroulera de novembre 2025 à juin 2026, sous réserve de la qualité du dossier présenté, de la pertinence de la méthodologie proposée et donc du **devis associé**. **Le nombre de jeunes à accompagner étant fixé à 10 maximum, le prestataire formulera une proposition cohérente et réaliste**, en tenant compte de l'ensemble des éléments du cahier des charges. **La fréquence des ateliers et les modalités d'intervention seront donc précisés dans la réponse au devis**.

3.7. QU'APPORTE CE CAHIER DES CHARGES ?

Ce cahier des charges apporte :

- **Le renforcement de la dynamique partenariale** autour de l'accompagnement linguistique des jeunes allophones scolarisés dans un lycée de la Cité éducative, en lien étroit avec l'Éducation Nationale et les dispositifs existants. Ces ateliers constituent un levier concret pour faciliter la collaboration entre acteurs du territoire au service des jeunes.

- **Apprendre le français à partir de situations concrètes** que les jeunes peuvent rencontrer dans leur quotidien et dans le monde professionnel (entretien d'embauche, travail en équipe, communication en entreprise...), afin de **renforcer leurs compétences linguistiques, développer leurs soft skills** (autonomie, confiance, communication) et favoriser leur inclusion sociale et professionnelle.

3.8. CONDITIONS JURIDIQUES DE MISE EN ŒUVRE

L'action fera l'objet d'une **contractualisation** entre la structure répondante et la Ville de Roubaix au titre de la Cité éducative de Roubaix. La rédaction des termes du contrat se fera en partenariat avec la structure retenue à l'issue de la procédure d'instruction.

La structure répondante devra fournir les **documents listés ci-dessous** pour que la commission composée des représentants de la Cité éducative puisse instruire la proposition :

- Note d'intention décrivant la proposition de conception et d'organisation des ateliers et de suivi en lien avec les partenaires précités ;
- Note d'intention sur la place et la participation des parents au sein de l'action ;
- Outils de suivi, de communication et d'évaluation ;
- Schéma d'organisation des moyens humains ;
- Diplômes et certifications des intervenants ;
- Devis détaillé.

Dans le cadre de cette prestation, la structure s'engage à transmettre une attestation d'assurance, couvrant les activités sur tous les lieux d'intervention et à payer toutes les rémunérations, charges sociales et fiscales nécessaires pour elle-même ou les personnes techniques et administratives attachées à la préparation et à la réalisation de cette prestation, ainsi que le matériel nécessaire à celle-ci.

Le prestataire s'engage à proposer l'encadrement à même d'assurer l'activité décrite et à assurer la gestion du fonctionnement des activités. Les ateliers se déroulent sous la responsabilité de la structure. Les intervenants assurent seuls l'animation des séances.

A cet effet les locaux sont mis à la disposition du titulaire par la Ville à titre gratuit. Toutes les charges directes ou indirectes liées à cette occupation à titre précaire sont couvertes par la Ville.

Le projet devra porter une attention particulière à l'égalité femmes/hommes, filles/garçons afin de garantir un égal accès aux activités proposées et une réelle mixité. Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, tout bénéficiaire de subventions publiques doit impérativement respecter les principes du contrat d'engagement républicain.

3.9. COMMENT RÉPONDRE ?

La structure doit envoyer les documents susmentionnés et tout autre document qu'elle jugera utile de porter à connaissance de la commission d'instruction par mail avant le 2 octobre à l'adresse suivante : citeeducative@ville-roubaix.fr ; gduflot@ville-roubaix.fr